

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non dans ce fonds.

LABOR ET CARITAS

Parts de classe B : Capitalisation (ISIN : BE6316630878), Parts de Classe B : Distribution (ISIN : BE6316631884)

Un compartiment de la sicav VAN LANSCHOT BEVEK (OPCVM), Société de gestion : CADELAM

Objectifs et politique d'investissement

* Le fonds se fixe pour but d'offrir aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux au moyen d'une gestion active du portefeuille. Une gestion active du portefeuille signifie qu'en fonction de la stratégie d'investissement du gestionnaire, certaines catégories d'actifs ont plus de poids que d'autres. La stratégie est évaluée en permanence, ce qui entraîne un ajustement régulier du portefeuille. La gestion active du portefeuille se déroule également au niveau instruments (actions, obligations, fonds sous-jacents) qui conduira à des ajustements réguliers. Au minimum 15% et au maximum 50% du portefeuille sera investi (directement ou indirectement) dans des actions ou dans des valeurs immobilières cotées. Les performances du fonds sont comparées à un benchmark composé de 35% d'actions et 65% d'obligations. Pour les actions, le benchmark est le suivant : 60% MSCI Europe ESG Leaders Net Return et 40% MSCI USA ESG Leaders Net Return. Pour les obligations, le benchmark est : 100% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury Total Return. Il n'a pas été déterminé d'écarts ni de limites par rapport aux pondérations dans le benchmark.

* Le fonds peut recourir de façon limitée à des instruments financiers dérivés. Cette limitation implique d'une part que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour aider à la réalisation des objectifs d'investissement (par exemple pour augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments de marché dans le cadre de la stratégie d'investissement). D'autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture d'un risque de change ou la protection contre des marchés baissiers).

* Sont au minimum d'application les stratégies de durabilité suivantes :

1° UN Global Compact : Exclusion des entreprises qui violent ces principes (à plusieurs reprises). 2° Exclusions : Exclusion des secteurs, des pratiques ou des entreprises indésirables. 3° Intégration ESG : Prise en compte systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG, Environmental, Social, Governance) dans l'évaluation des organisations, au-delà de l'analyse financière classique. 4° Best-in-Class : Sélection des meilleurs élèves de la classe dans chaque secteur, en fonction de leurs performances ESG positives.

Pour la sélection des OPCVM et OPCA, le critère est qu'ils appliquent au moins les stratégies de durabilité ci-dessus.

* En tant que gestionnaire financier, Van Lanschot s'engage à réaliser une

création de valeur durable à long terme. La réalisation de cet engagement repose sur trois piliers : (1) outre l'application des critères purement financiers dans le processus d'investissement et (2) des différentes stratégies de durabilité (UNGC, exclusions, intégration ESG et approche best-in-class), (3) un actionariat actif est mis en avant. Ce dernier point est réalisé par l'engagement et le vote aux assemblées. La politique d'engagement et le vote aux assemblées est axée sur le secteur de l'énergie et des services aux collectivités. Pour Van Lanschot, en effet, le changement climatique est aujourd'hui le principal défi pour la société. Et ce sont les entreprises de ces deux secteurs qui ont le plus d'impact direct sur le changement climatique. Par conséquent, ce sont aussi les entreprises qui peuvent, de la manière la plus directe, contribuer à un changement positif sur la question climatique.

* Du fait de sa méthodologie (les entreprises dans le portefeuille du fonds sont entièrement sélectionnées parmi les MSCI ESG Leaders, après application de la stratégie Best-in-Class (les meilleurs 50%)), ce compartiment a déjà un caractère résolument durable et socialement responsable. Mais de surcroît, la doctrine sociale de l'Église met l'accent sur des valeurs, attitudes ou comportements spécifiques. C'est pourquoi il a été décidé, pour l'ensemble du portefeuille du fonds, d'appliquer des critères de sélection supplémentaires. Les principes de base suivants seront pris en compte dans le cadre des analyses non financières : Promouvoir les droits de l'homme, le droit au respect de la vie et la paix ; Respecter les droits fondamentaux des travailleurs ; Le développement du progrès social et de l'emploi ; La protection de l'environnement ; Respecter les règles du marché ; Se conformer aux règles de bonne gouvernance. Sur la base des principes ci-dessus, un certain nombre de thèmes ont été choisis et des critères d'exclusion définis : Avortement ; Recherche sur ou utilisation d'embryons et de cellules souches ; Pornographie ; Production de moyens contraceptifs ; Produits qui contribuent directement à l'euthanasie ; Alcool.

* Les actionnaires du fonds ne bénéficient d'aucune garantie de capital ni de protection du capital. Vous pouvez, chaque jour ouvrable belge, souscrire des parts du fonds ou obtenir sur simple demande le remboursement de parts. Les parts de capitalisation ne distribuent pas de dividendes. Le résultat annuel est capitalisé (ou réinvesti). Les parts de distribution distribuent annuellement un dividende, pour autant que les résultats du fonds le permettent.

Autres remarques spécifiques :

* Recommandation : ce fonds convient aux investisseurs ayant un profil de risque bas qui ne prévoient pas de récupérer leur argent dans les 5 ans. L'investissement minimum dans la classe B est de 500.000€.

Profil de risque et de rendement

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← Risque plus faible / Rendement potentiellement plus faible | Risque plus élevé / Rendement potentiellement plus élevé →

Cet indicateur synthétique représente la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans (risque de marché). Le fonds n'ayant été lancé que le 15/11/2019, un benchmark a été utilisé pour la période qui précède le lancement du fonds. Les données historiques, comme celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La catégorie dans laquelle le fonds est classé est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans cette catégorie parce qu'il peut investir aussi bien en actions qu'en obligations. Par conséquent, le risque que la valeur de ce fonds fluctue fortement est moyen.

Autres risques essentiels pour le fonds et non (suffisamment) pris en compte par l'indicateur synthétique :

Risque d'inflation : Le fonds contient un portefeuille d'obligations. Ce portefeuille est soumis à un risque moyen d'inflation étant donné qu'une hausse de l'inflation entraîne généralement une hausse des taux d'intérêt qui influe négativement sur les cours des obligations.

Risque de crédit : Le fonds peut investir dans des obligations ayant un rating inférieur à BBB-, si bien que le risque de crédit est moyen.

Risque de change : Le fonds peut investir une partie de ses actifs dans des instruments cotés dans une autre monnaie que l'euro.

Pour un aperçu complet des risques du fonds, veuillez vous référer à la section consacrée aux risques dans le prospectus.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Changement de compartiment	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi ou avant que le revenu de votre investissement vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,28%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas d'application

* Étant donné que le fonds existe depuis moins d'un exercice entier, le pourcentage de frais courants est une estimation basée sur le relevé des frais tel qu'il est présenté dans le prospectus. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Ce chiffre n'inclut pas les frais des transactions de portefeuille.

* Pour plus d'informations sur les frais et les rémunérations, veuillez vous référer à la section 'Provisions et frais' du prospectus.

Performances passées

Le fonds a été créé le 15/11/2019. Par conséquent, les données disponibles sont insuffisantes pour vous donner une indication pertinente des performances passées.

Les chiffres de rendement affichés sont calculés en EUR.

Informations pratiques

- * Dépositaire : KBC Bank sa
- * Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que d'autres informations pertinentes concernant le fonds peuvent être obtenus gratuitement en langue française et néerlandaise auprès de l'institution chargée du service financier KBC Bank sa, Avenue du port 2, 1080 Bruxelles et auprès du promoteur Van Lanschot N.V., succursale belge, Desguinlei 50, 2018 Anvers (www.vanlanschot.be).
- * Les derniers cours des parts sont disponibles sur www.vanlanschot.be et sur le site web de BEAMA http://www.beama.be/fr/vni?set_language=fr et sont publiés quotidiennement dans la presse financière (De Tijd et l'Echo).
- * Le fonds est soumis à la législation fiscale belge, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer dans le futur. Pour en savoir plus, veuillez consulter un conseiller.
- * La responsabilité de CADELAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- * Des informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion, avec une description du mode de calcul de la rémunération et des règles de versement et l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et des versements (le comité de rémunération) peuvent, sur demande, être obtenues gratuitement en version imprimée ou consultées sur <https://www.cadelam.be/fr/remuneration-policy>.
- * Vous avez le droit d'échanger vos parts contre des parts d'un autre compartiment du fonds. Des informations détaillées sont disponibles sur www.vanlanschot.be.
- * L'actif et le passif des différents compartiments du fonds sont séparés. En conséquence, les droits des créanciers relatifs à un compartiment sont limités à ce compartiment.
- * Il existe plusieurs classes d'actions pour ce fonds. Veuillez vous référer au prospectus pour plus d'informations.
- * Ce document décrit un compartiment du fonds, tandis que les rapports semestriels/annuels sont établis au niveau du fonds, pour l'ensemble des compartiments.
- * L'OPCVM Van Lanschot Bevek est une sicav de droit belge répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE.